



PA 0292121900003

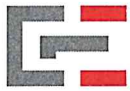
31 juin 2020

PARCELLIZ

87, boulevard de l'Europe  
29200 BREST



Thierry Corre : 06.07.76.07.80 - tcorre1@orange.fr



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Géomètre Expert  
Bureau d'étude VRD

**Bureau de Brest**

465 rue Jurien de La Gravière  
29200 BREST

Téléphone : 02 98 41 48 92

E-mail:  
agence.brest@geomat.fr

S.E.L.A.S. de Géomètres Experts

Géomètres  
**GEOMAT**  
Experts

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNE DE  
PLOUZANE

Lotissement  
Avenue du Général De Gaulle

**Pièce PA10**  
Règlement



**ARCHITECTE DPLG**

Martine DAVID  
29, quai du port Rhu  
29100 DOUARNENEZ

Tél : 07 83 54 07 54

E-mail :  
martinedavid.architecte@gmail.com

**AVIS FAVORABLE**  
Vu pour être annexé à notre arrêté

Section BI n° 76, 249 et 252

Ref. dossier : 3199022

Lieu-dit: "Avenue du Général De Gaulle"

Date	Indice	Observations
24/09/2019	A	-----
17/12/2019	B	Modifications suite aux demandes de pièces complémentaires



Le projet d'aménagement est situé à l'est du bourg de PLOUZANE, Avenue du Général De Gaulle. Cette position permet d'envisager une urbanisation ouverte à l'habitat individuel et collectif, et les seules activités compatibles avec l'habitat.

Le terrain, objet du présent projet, est situé en zone UC au Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLOUZANE, sur les parcelles cadastrées Section BI n° 76, 249 et 252.

**Les règles d'urbanisme à respecter seront celles figurant au règlement du PLU en application au moment de la délivrance des autorisations d'urbanisme, des prescriptions contenues dans le présent règlement et des documents annexés au dossier.**

### POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DES SOLS -

La superficie totale indicative de l'opération représente 3314 m<sup>2</sup>.  
La surface de plancher par lot est répartie de la manière suivante :

LOT n°	Superficies	Surface de plancher maximale
1	600 m <sup>2</sup>	350 m <sup>2</sup>
2	570 m <sup>2</sup>	350 m <sup>2</sup>
3	558 m <sup>2</sup>	350 m <sup>2</sup>
5	670 m <sup>2</sup>	400 m <sup>2</sup>
6	460 m <sup>2</sup>	300 m <sup>2</sup>

**Les superficies des lots sont données à titre indicatif dans l'attente du bornage définitif.**

### PRESERVATION DES BOISEMENTS -

Les talus Sud et Ouest seront à conserver.

**AVIS FAVORABLE**  
Vu pour être annexé à notre arrêté